



MALMEDY POLÉMIQUE

Bastin a demandé des comptes sur le Grand Fa

Le chantier d'extension pourrait reprendre dans les 3 mois

Le débat autour du marché public d'extension de la résidence du Grand Fa est loin d'être clôturé. La cour d'Appel de Liège a jugé illégale la procédure d'attribution du lot 3 chauffage. Ce qui a suscité un débat animé au conseil communal d'hier soir.

Le cdH Jean-Paul Bastin avait inscrit un point à l'ordre du jour du conseil communal d'hier, concernant la gestion du dossier d'extension de la résidence du Grand Fa. Il voulait aussi qu'on établisse les responsabilités des uns et des autres, notamment après l'arrêt du chantier par le tribunal des référés et le jugement de la Cour d'appel de Liège intervenu début de ce mois.

Le marché public avait été jugé illégal par la justice, qui avait tenu compte des remises et rabais non autorisés dans le cadre du cahier des charges.

"Cette extension et cette rénovation sont attendues depuis telle année. Les pensionnaires sont toujours logés dans un bâtiment qui n'est plus adapté, avec encore des chambres à 4 lits", s'indignait Jean-Paul Bastin.

En dehors du confort des résidents, il y a aussi l'aspect financier



Le chantier est arrêté depuis le début de l'hiver ■ O.T.

du dossier, alors que le chantier est arrêté depuis le début de l'hiver. "Il faut dire qu'avec une astreinte de 1.500€ par jour d'arrêt, cela commence à faire beaucoup."

FACTURE PAS ENCODÉE

Une des questions de Jean-Paul Bastin portait sur la première facture de 57.000€ envoyée par l'entrepreneur. Avait-elle été contestée conformément aux décisions prises par le collège et payée?

Le président du CPAS, Hubert Crémers, a répondu qu'elle n'avait été ni encodée dans le compte du

CPAS de 2010, ni transmise au receveur du CPAS. Il est aussi apparu qu'Hubert Crémers ne l'avait pas contestée par écrit. Il ne l'avait fait que verbalement, mais a promis que d'ici un mois, cette facture serait revue par l'entrepreneur.

DU BOUT DES LÈVRES

Jean-Paul Bastin a alors demandé au maieurs s'il désapprouvait cette manière de traiter une telle facture. Et le maieur a acquiescé du bout des lèvres.

Autre interrogation qui taraudait Jean-Paul Bastin: quand le chantier reprendra-t-il? Réponse: probablement dans trois mois, car le CPAS a reçu l'autorisation de la cour d'appel de réattribuer le marché sans appel d'offres, avec les anciens soumissionnaires de 2009.

Quant à l'enquête administrative menée par les deux tutelles, la province et la Région wallonne, on reste sans nouvelles des résultats. Mais André Denis a répondu, comme il l'avait déjà fait devant l'architecte, le bureau d'études et les membres du conseil du CPAS, que si des responsabilités devaient être établies dans le cadre de l'enquête, il réclamerait des réparations aux responsables. «

OLIVIER TOMEZZOLI



■ ARCH. B.B.

"LE BÂTIMENT N'EST PLUS ADAPTÉ, AVEC DES CHAMBRES À 4 LITS!"

Jean-Paul Bastin
CHEF DE GROUPE CDH

WAIMES ROBERTVILLE

12 apparts avec vue sur le lac



À l'emplacement du restaurant du barrage. ■ CRAHAY & JAMAIGNE

Profiter de la vue imprenable sur le lac de Robertville, en vivant dans un appartement neuf et tourné vers les énergies renouvelables, ce sera bientôt possible aux Terrasses du Lac. L'actuel Restaurant du Barrage, rue du Barrage, bâti en 1926 pour les ouvriers construisant le barrage et repris par la famille Rosen en 1976, fermera ses portes fin juin. Ses propriétaires prendront leur retraite.

Le restaurant laissera alors bientôt place à un immeuble de 12 appartements, de 80 à 140 m². Selon la perspective du bureau d'architecture Crahay et Jamaigne de Malmédy, il s'intégrera bien dans l'environnement. L'implantation au sol est légèrement agrandie. Le bâtiment comptera un rez +2. Place aux énergies renouvelables, "dans le même esprit que pour les Terrasses de Spa à Malmédy", explique Christian Mignon, un des promoteurs. Il y aura une pompe à chaleur, un chauffage

solaire-thermique, des panneaux photovoltaïques, de l'éclairage LED, des châssis en aluminium, pour une exposition sud-sud-ouest idéale avec vue sur le lac. Un bardage en bois et des pierres du pays donneront un certain cachet. Les appartements du rez-de-chaussée bénéficieront d'un jardin de 400 m². Au parking pour 15 voitures en sous-sol s'ajouteront des emplacements à rue. Les prix de vente oscilleront entre 180.000 et 300.000 €. Les travaux débiteront sans doute au printemps 2012 et dureront de 12 à 18 mois. «

O.T.



Le restaurant du barrage. ■ O.T.

17820520

OFFRE EXCEPTIONNELLE D'ABONNEMENT À VOTRE JOURNAL

Je m'abonne à



LaMeuse



LaMeuse Mobile

6 MOIS

EN CADEAU

SMARTPHONE GRATUIT

SAMSUNG CH@T 335

valeur de 99€

OU

10 MOIS

EN CADEAU

SMARTPHONE GRATUIT

SAMSUNG S5570 GALAXY MINI

valeur de 169€

Pour souscrire

Rendez-vous dans votre magasin



ALLO telecom

SMART PHONES, SMART PRICES

Aubel Rue de Battice, 95
Eupen Rue de l'Eglise, 33
Malmédy Chemin Rue, 3
Verviers Crapaurue, 139
Waremme Rue Gustave Renier, 10

Action de bienvenue, valable dans tous les magasins ALLO telecom du 02/05/2011 au 31/05/2011, limité aux 1.000 premiers clients, qui souscrivent à un abonnement La Meuse mobile de 18 mois au choix (9€ ou 19€/mois) et à un abonnement au journal La Meuse au choix (6 mois à 136€ ou 10 mois à 199€), dans un magasin ALLO telecom. Le GSM reçu gratuitement dépend de l'abonnement journal choisi: 6 mois = Samsung ch@t et 10 mois = Samsung Galaxy Mini. Offre et produits réservés à un usage personnel et privé.